
Préambule

Cette déclaration trouve son origine dans la loi organique et plus spécifiquement son article 27 §1 qui stipule :

Dans les deux mois après son installation, le conseil de l'action sociale adopte une déclaration de politique sociale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière. La déclaration de politique sociale est valable pour toute la durée de la mandature sauf en cas d'adoption d'un nouveau pacte de majorité et de renouvellement complet du conseil de l'action sociale.

Ce même article en ses paragraphes 2 et 3 intègre également les deux outils de gouvernance obligatoires que sont le programme stratégique transversal et le renforcement des synergies. Ce qui tend à réaffirmer encore l'autonomie de l'institution CPAS et son rôle d'acteur central des politiques sociales locales au bénéfice des personnes aidées tout en fixant un cadre facilitant les synergies entre commune et CPAS dans une double optique d'économie d'échelle et de performance.

L'objectif à garder en ligne de mire est celui de l'accroissement du service au citoyen au regard de l'émergence des nouveaux besoins sociaux.

Déclaration de politique sociale

Le CPAS assure la coordination sociale locale en rassemblant les acteurs du milieu associatif, en s'adaptant à la transition démographique et au vieillissement de la population en vue de tendre vers une commune plus solidaire, durable et coresponsable, notamment par le soutien aux acteurs de la solidarité et de la cohésion sociale au niveau local.

Pour ce faire et à l'instar des standards de méthodologie programmatique des instances fédérales et régionales, les Objectifs de Développement Durable seront, autant que faire se peut, les référentiels utilisés comme grille d'analyse dans la mise en œuvre des politiques publiques sociales et de gestion de projets afin de pouvoir mettre en œuvre des actions permettant d'améliorer la résilience de notre territoire et de ses concitoyens pour atteindre une vie conforme à la dignité humaine.

L'objectif étant de construire une vision sociale territoriale forte et partagée par le biais d'actions concrètes, notamment en :

- Luttant contre la fracture numérique

- Consolidant l'offre des services de proximité et de maintien à domicile au regard des besoins des personnes âgées.
- Renforçant l'efficacité programmatique de l'IDESS.
- Elargissant les différents canaux de réinsertion socio-professionnelle dans les limites imposées par la réforme des articles 60 et 61.
- Consolidant et amplifiant les synergies entre la Commune et le CPAS.
- Pilotant un plan de cohésion sociale visant à favoriser l'égalité des chances et des conditions à un accès effectif de tout un chacun aux droits fondamentaux.
- Développant un service de cohésion sociale visant la diminution de la pauvreté sur le territoire
- Favorisant la participation et l'implication citoyennes dans la vie locale (citoyenneté active, développement du pouvoir d'agir, démocratie participative) en ciblant en amont, une concertation et une implication des citoyens dès la genèse de projets collectifs/communautaires.
- Veillant à l'inclusion des personnes à besoins et/ou caractéristiques spécifiques en s'interdisant et interdisant sur le territoire de la commune toute discrimination (fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge, la race, l'origine ethnique, la couleur et l'appartenance à une minorité nationale, la nationalité ou l'origine nationale, la religion ou les convictions, la langue, l'origine sociale, la naissance et la fortune, les opinions politiques ou autres, ou toute autre situation).
- Impulsant l'émergence d'un débat démocratique digne, constructif et représentatif de toutes les forces vives du territoire, en dynamisant des échanges responsabilisants et créateurs de lien social, s'appuyant notamment sur des conseils consultatifs et des plateformes de concertation.
- Créant une maison « multi-services » de la cohésion sociale pour favoriser la solidarité, la communication, la centralisation et le partage d'informations en mettant l'accent sur l'accessibilité de tous les citoyens dans un lieu central et facile d'accès.
- Mettant une attention particulière sur les aidants proches et jeunes aidants proches.
- Accompagnant la parentalité par la pérennisation d'un soutien scolaire solidaire.
- Renforçant la prévention et l'éducation à la santé
- Accompagnant le Logis Montagnard dans son projet de logements des aînés et adaptés aux personnes âgées et permettant une mixité intergénérationnelle

Cette déclaration de politique sociale s'inscrit dans une vision globale de l'action sociale publique locale, qui se veut cohérente au regard des Objectifs de Développement Durable dans le respect des contraintes légales, des multiples synergies développées depuis 20 ans et de l'autonomie délibérative des deux institutions locales. A cet égard par souci de cohérence d'efficacité et d'économie d'échelle, le CPAS a la possibilité pour cette législature 2025-2030, d'endosser, après concertation positive, toutes les attributions sociales préventives, (dont le plan de cohésion sociale), au travers d'une délégation donnée par la Commune.

Durant cette mandature, nous mettrons plus particulièrement le focus sur les points suivants :
La cohésion sociale, le maintien à domicile, l'insertion socio-professionnelle, la construction d'un bâtiment technique commun, l'inclusion numérique, l'alimentation, le logement et la santé

1. Création d'un Service de Cohésion Sociale

Ce service permettra de :

- **Renforcer la cohésion sociale globale sur la commune** et élargir la vision et le champ d'action du Centre par une approche collective pour aller au-delà des actions menées dans le cadre du PCS et s'inscrire dans une approche globale et transversale de la question sociale.
- **Favoriser le vivre-ensemble**, la lutte contre les inégalités et la participation citoyenne en s'appuyant sur une analyse approfondie des besoins du territoire et de ses habitants. Un service de cohésion sociale nous permettrait d'aller au-delà des actions déjà prévues dans le cadre du PCS, en identifiant de nouveaux besoins et en proposant des initiatives innovantes et adaptées aux réalités locales par référence au diagnostic territorial établi par le service.
- **Accroître le réseautage et les partenariats** pour développer et consolider les collaborations entre les différents acteurs impliqués dans l'action sociale, tant au niveau communal que régional. En consolidant notre présence au sein de la communauté des acteurs sociaux locaux et régionaux, nous favoriserons le développement de réseaux sociaux solides, facilitant ainsi l'accès aux services et aux droits fondamentaux tout en renforçant le sentiment d'appartenance et de solidarité. Par ailleurs, pour anticiper l'évolution constante des besoins sociaux, il est impératif de disposer d'une structure flexible et réactive capable de s'adapter aux défis nouveaux et émergents rencontrés par notre population
- **Proposer de nouveaux projets innovants et adaptés aux besoins des citoyens** et mettre en œuvre des actions concrètes et pertinentes co-construites avec les partenaires pertinents pour répondre aux enjeux spécifiques du territoire.
- **Centraliser des activités sociales locales et renforcer des synergies.** En regroupant l'ensemble des initiatives et programmes sociaux sous l'égide d'un seul service, nous simplifierions la gestion et la coordination des actions, garantissant ainsi une meilleure efficacité et une plus grande visibilité pour les bénéficiaires potentiels.
Le programme « Eté solidaire » entre autres pourrait être délégué au CPAS et piloté par son service de cohésion sociale. En intégrant pleinement la politique sociale de la commune au sein du CPAS, nous favoriserions une collaboration étroite entre les différents acteurs locaux, permettant ainsi une utilisation optimale des ressources et une meilleure complémentarité des interventions.

Intégration d'un Service de Cohésion Sociale au sein du CPAS : une synergie naturelle

Montigny-le-Tilleul a joué un rôle de pionnier en matière de synergies. Le CPAS, par ses missions et son expertise en matière d'aide sociale, constitue le cadre idéal pour accueillir ce nouveau service. Cette intégration permettrait de :

- **Mutualiser les moyens et les compétences** : Capitaliser sur les ressources et le savoir-faire du CPAS pour optimiser l'efficacité des actions en faveur de la cohésion sociale.
- **Assurer une meilleure coordination et cohérence des interventions** : Garantir une approche transversale et complémentaire des différentes politiques sociales menées sur le territoire.
- **Favoriser une proximité avec les citoyens** : Renforcer l'accessibilité des services et l'accompagnement individualisé des personnes fragilisées.

Actions stratégiques à mener à court et moyen terme par le Service de Cohésion Sociale :

- **Réaliser un diagnostic territorial approfondi et référencé** pour identifier les besoins et les enjeux spécifiques de la commune en matière de cohésion sociale.
- **Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de cohésion sociale communale à partir du diagnostic territorial** pour définir des objectifs clairs et des actions concrètes pour renforcer le vivre-ensemble et lutter contre les inégalités.
- **Animer et coordonner les réseaux d'acteurs locaux** pour favoriser la collaboration entre les associations, les institutions et les citoyens impliqués dans la cohésion sociale.
- **Soutenir et accompagner des projets associatifs et citoyens** pour encourager et supporter des initiatives locales en faveur du vivre-ensemble et de la lutte contre les inégalités.
- **Assurer un suivi et une évaluation des actions menées** pour mesurer l'impact des actions mises en œuvre et en tirer des enseignements pour améliorer continuellement les politiques sociales de la commune.

Conclusion

La création d'un Service de Cohésion Sociale au sein du CPAS de Montigny-le-Tilleul constitue une étape essentielle pour amplifier les efforts en faveur d'une société plus juste et solidaire. Ce service permettra de doter la commune d'un outil adapté et performant pour répondre aux besoins des citoyens et faire de Montigny-le-Tilleul un territoire exemplaire en matière de cohésion sociale.

Ce service de cohésion sociale au sein du CPAS représente une étape essentielle dans notre démarche visant à promouvoir le bien-être et la qualité de vie de nos concitoyens. En renforçant nos capacités d'intervention et en consolidant nos partenariats, nous sommes convaincus de pouvoir contribuer de manière significative à la construction d'une communauté plus solidaire et inclusive.

Le PCS, piloté par le CPAS en étroite collaboration avec les acteurs locaux, a déjà démontré son efficacité en tant que dispositif catalyseur de synergies et de partenariats, favorisant ainsi le développement d'une dynamique sociale positive au sein de notre communauté.

2. Le maintien à domicile

Depuis quelques années, le « maintien à domicile » est devenue une priorité politique majeure sur notre commune. Il se situe dans le champ des matières personnalisables au croisement des politiques de santé, d'aide aux personnes (dont les personnes handicapées) et de cohésion sociale. Le Service d'Aide aux Familles et aux Aînés (SAFA), via son service d'accompagnement et d'aide à la vie quotidienne, apporte un réel soutien aux personnes dont l'autonomie est réduite, ainsi qu'à leur famille.

Le contingent annuel des prestations du service d'aide aux familles est déterminé chaque année sur base de critères fixés par la Région wallonne. Longtemps bloqué à 19.387 heures de prestations autorisées, le contingent attribué au SAFA du CPAS de Montigny-le-Tilleul pour l'année 2024 a été revu et fixé à 24.506 heures. Cette nouvelle capacité en matière d'offre va permettre nous l'espérons de rencontrer la demande toujours plus grande.

Dans une logique de juste allocation des ressources et pour pouvoir rencontrer cette demande exponentielle, le CPAS a recentré ses activités sur ce qui donne du sens dans sa mission d'aide sociale et qui est spécifique à celle du maintien à domicile en réduisant les tâches de pur entretien

et de nettoyage ménager. Le service d'aide aux familles continuera donc à privilégier le maintien à domicile (tâches qui permettent à une personne de rester à domicile) et réduira autant que possible les prestations exclusivement ménagères. Pour garantir le maintien à domicile, le centre a renforcé la flexibilité du service par des prestations de week-end et jours fériés. Actuellement 60 heures de prestations en moyenne sont effectuées tous les WE ce qui requiert l'intervention en horaire inconfortable de 5 aides familiales.

Le centre va continuer à amplifier la modernisation du service qui a déjà débuté avec la numérisation croissante du service pour fluidifier la communication et réduire le dispositif des formulaires papier. C'est ainsi que l'ensemble des aides familiales sont équipées de smartphones pour l'enregistrement via un QRCODE des prestations permettant l'automatisation des données de facturation dans l'application comptable.

3. La réinsertion socio-professionnelle

La réinsertion socio-professionnelle à travers la valorisation des contrats art 60 en interne ou via nos nombreux partenaires externes constitue une réelle plus-value aussi bien pour les bénéficiaires que pour le CPAS et ses partenaires. La réforme des contrats art 60 mais aussi 61 permettra nous l'espérons, d'avantage de remises à l'emploi dans le secteur privé. Notre partenariat avec L'ASBL Chantier qui permet à certains de nos bénéficiaires d'obtenir leur permis de conduire est maintenue tant il est prouvé que la non-possession du dit permis représente un frein important à l'accès à l'emploi. De même nous avons signé avec le Forem une nouvelle convention cadre. Celle-ci vise à permettre aux personnes bénéficiaires des services des Centres Publics d'Action Sociale de vaincre leurs difficultés pour accéder à la formation et à l'emploi.

Les objectifs principaux de la convention :

- Mutualiser les ressources et l'expertise de chacun ;
- Articuler l'accompagnement autour d'un public commun ;
- Renforcer les mesures d'orientation, d'accompagnement, de formation et de soutien ;
- Améliorer l'accueil et l'information du public ayant droit à l'aide sociale et au revenu d'intégration sociale (via les Maisons de l'Emploi, etc.) ;
- Viser l'insertion socioprofessionnelle par le biais de formations spécifiques ;
- Trouver ensemble les solutions les plus adaptées dans l'intérêt du bénéficiaire et viser un accompagnement soutenu vers et dans l'emploi.

Public cible :

- Les bénéficiaires de revenu d'intégration ou de l'aide sociale équivalente inscrits comme demandeurs d'emploi ;
- Les travailleurs sous contrat article 60§7 et Art61

4. L'amélioration des conditions de travail du service technique – construction d'une infrastructure synergisée

Il s'agit ici de la construction d'un nouveau bâtiment pouvant accueillir les ouvriers communaux et du CPAS ainsi que le charroi afférent à l'arrière du hall sportif. La vétusté des installations actuelles ne répondant plus aux standards de confort, d'efficience et de praticabilité. Outre la plus-value certaine pour le personnel ouvrier, nous pourrions tirer avantageusement parti des anciens locaux en leur donnant une nouvelle affectation.

5. E-inclusion, un projet inspirant

Le projet a deux objectifs :

- 1° Soutenir par un accompagnement numérique les personnes en situation de fragilité numérique aggravée par des facteurs liés aux ressources, le niveau d'étude, la santé, l'âge, le genre et le handicap et rencontrant des difficultés face à une dématérialisation imposée et excluante de leurs accès aux droits fondamentaux.
- 2° Former et sensibiliser les intervenants sociaux à l'inclusion numérique des bénéficiaires du CPAS diagnostiqués en vulnérabilité numérique.

La poursuite de ce projet initié en 2024, sera menée en collaboration avec l'EPN de la bibliothèque communale et avec des prestataires extérieurs.

6. Droit à l'alimentation

Permettre l'accès à une alimentation saine et durable pour tous, à fortiori à nos bénéficiaires précarisés par l'intermédiaire d'ateliers organisés en interne ou en collaboration avec différents partenaires tel la province (OSH) ou via des animations /expositions tel Planet Market qui a eu lieu lors du salon santé /Bien être 2024.

Notre objectif est aussi de pouvoir sensibiliser les plus jeunes sur ces thèmes en intervenant également dans les écoles.

7. Droit au Logement

L'accès au logement demeure également une priorité sans quoi l'insertion sociale et professionnelle ne peut avoir lieu ! Nous continuerons donc à collaborer activement avec le Logis Montagnard sur différents thèmes tel la "pédagogie de l'habiter", les "droits et devoirs des locataires et propriétaires", les "économies d'énergie " etc. Mais aussi en étudiant la possibilité d'adhérer à son projet de construction de nouveaux logements à haute performance énergétique avec pour objectif la mixité intergénérationnelle.

Notre collaboration avec l'agence immobilière sociale "PROLOGER" sera maintenue avec un triple objectif :

1. Convaincre un maximum de propriétaires de l'entité des avantages qu'ils peuvent tirer d'une mise en location de leur bien par cet intermédiaire
2. Réduire le nombre de logements inoccupés
3. Donner l'accès à des logements privés à des prix raisonnables.

Enfin nous veillerons au bon entretien de notre patrimoine immobilier (logements du mécanique, ILA, logements de transits) chacun répondant à des spécificités particulières.

8. Droit à la santé

Le droit à la santé par une « médecine préventive »

À travers des séances d'information, de sensibilisation et de prévention, nous développons l'axe « santé » en réalisant de la promotion à la santé pour le tout-public notamment par le biais de la « Journée santé et bien-être » annuelle, par la création d'une plateforme santé regroupant des professionnels de la santé physique, mentale et sociale dans le but de fortifier le réseautage et l'accès à l'information, par la co-construction de balades pour les aînés, par la mise en place d'intervisions et de formation à la santé mentale pour les professionnels de première ligne, par l'organisation de groupes de parole pour les aidants proches, ...

Salon Santé et Bien-être : Un rendez-vous annuel proposé aux citoyens pour rencontrer différents acteurs de la santé au sein du Foyer culturel. Ce salon se décline en deux pôles complémentaires un pôle santé dans son aspect médical, mental et social et un pôle bien-être. Il permet de sensibiliser la population sur les risques des maladies et des facteurs déterminant de la santé par l'apport d'informations et de conseils pratiques tout en établissant des liens professionnels avec des acteurs locaux de la santé. Il s'adresse tant aux jeunes qu'aux seniors au travers d'ateliers interactifs et d'animations variées en relation avec la santé.

Plateforme santé Solid-Etre : En partenariat avec l'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH) et le Centre Local de Promotion de la Santé Charleroi-Thuin (CLPS), une plateforme santé est organisée semestriellement afin de co-construire des actions en matière de santé et de consolider le réseau de partenaires agissants sur l'entité. Notre plateforme santé porte le nom de « SOLID'ETRE ». Elle permet de réunir et coordonner des professionnels du secteur de la santé mentale, physique et sociale du territoire pour mettre en place des actions communes (comme un répertoire santé, un diagnostic social, intergénérationnel...) et de mutualiser les forces vives autour de projets communs.

Séances d'intervision/formation à la santé mentale : formation et accompagnement des professionnels de première ligne pour les outiller face à la santé mentale.

Balades « santé-aînés » : Organisation de balades pour redynamiser les aînés du territoire qui visent l'amélioration de la santé physique, mentale et sociale.

Benoit GOENS
Président du Conseil de l'action sociale